

2020

# GUIDE D'INFORMATION - INSCRIPTION



L'équipe du Camp de jour  
Municipalité de Val-des-Monts

# LE CAMP DE JOUR

*Pour un été stimulant et enrichissant!*

## Description

Au programme, une foule d'activités variées comme des jeux coopératifs, des activités sportives ou culturelles, des sorties hebdomadaires à la plage, des activités spéciales adaptées à l'âge de votre enfant. Le tout, suivant des thématiques captivantes.

Les objectifs du programme sont :

1. De créer des moments de plaisir, d'amitié et de complicité.
2. Que votre enfant soit un acteur déterminant de la réussite du camp, et ainsi favoriser son épanouissement.
3. Que l'imaginaire soit au rendez-vous quotidiennement.
4. D'intégrer les saines habitudes de vie.

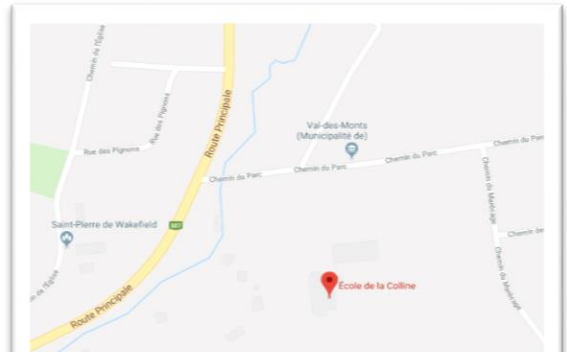
## LES SITES D'ACCUEIL

Le camp de jour se déroule dans les écoles primaires soit à l'école de la Colline (arrondissement nord) et à l'école de l'Équipage

### École de la Colline

20, chemin du Parc

Val-des-Monts (Québec) J8N 4J8



### École du sommet

2197, Montée Paiement

Val-des-Monts (Québec) J8N 7C9



(arrondissement sud). Les groupes bénéficient des différentes installations de leur secteur, soit les terrains sportifs, les centres communautaires, la plage et les différentes aires de jeux.

## TARIF HEBDOMADAIRE

	CAMP DE JOUR	Service de garde
Tarif	65\$*	40\$**

\* Tarif par enfant, **incluant** les sorties, lorsqu'applicable.

Une majoration de 20 % du tarif régulier est applicable pour les non-résidents de la Municipalité de Val-des-Monts.

\*\* Une seule utilisation du service de garde entraînera le paiement du tarif hebdomadaire

### DATES

#### D'INSCRIPTION :

*16 mars au 15 mai 2020*

## SERVICE DE GARDE

**Le tarif du service de garde comprend les deux périodes d'utilisation (matin et soir).** Les frais du service de garde sont **fixes** et **non décomposables**, et ce, peu importe l'utilisation, et ils sont **payables à l'avance**. Une seule utilisation du service de garde entraînera le tarif hebdomadaire.

Veuillez noter que les enfants qui ne sont pas inscrit au service de garde peuvent arriver au moins 15 minutes avant le début des activités du camp, soit à 8 h 45, et qu'ils pourront quitter au maximum 15 minutes après la fin de celles-ci, soit à compter de 16 h 15, et ce, sans frais supplémentaires.

Veuillez noter qu'après 17 h 30, une pénalité de 5 \$ par tranche de 5 minutes de retard, par enfant, sera applicable. Donc, pour un retard de 10 minutes, les frais supplémentaires seront de 10 \$ pour un enfant et de 20 \$ pour deux enfants, etc.

### HORAIRE

Camp : 9 h à 16 h

Service de garde AM : 6 h 30 à 9 h

Service de garde PM : 16 h à 17 h 30

### RATIO D'ENCADREMENT

Catégories d'âges	Ratio
5 - 6 ans	1 animateur pour 10 enfants
7 - 8 ans	1 animateur pour 12 enfants
9 - 12 ans	1 animateur pour 14 enfants

\*Tous les groupes sont mixte

## CHANDAIL

Afin d'identifier rapidement votre enfant lors des sorties et déplacements, un chandail officiel du camp de jour vous sera offert gratuitement. En plus d'être un souvenir exceptionnel, votre enfant affichera fièrement les couleurs du camp!

# MODALITÉS IMPORTANTES

## COMMENT S'INSCRIRE

1. Par Internet au **www.val-des-monts.net**.
2. Par téléphone durant les heures d'ouverture des bureaux de la municipalité au 819 457-9400, poste 2216 ou 2211.
3. En personne durant les heures d'ouverture des bureaux de la Municipalité, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9.

Maximum d'inscription par secteur	
Arrondissement Sud (Perkins)	160
Arrondissement Nord (Saint-Pierre)	60

**Veillez prendre note qu'aucune inscription ne sera acceptée après que le maximum soit atteint ou après la date limite, et ce, sans aucune exception ni dérogation.**

## ENFANTS AVEC DES BESOINS PARTICULIERS

Votre enfant peut bénéficier d'un accompagnateur afin de faciliter sa participation aux activités du camp de jour. Pour ce faire, vous devez remplir le formulaire sur notre site Internet. Veuillez noter que les inscriptions pour le programme d'accompagnement se terminent le 4 mai 2018.

## AIDE AUX FAMILLES À FAIBLES REVENUS

Il est possible pour les familles à faibles revenus, dont un ou plusieurs enfants sont inscrits au camp, de bénéficier du programme d'aide financière. Contactez-nous afin de connaître les conditions d'admissibilité.

## MODALITÉS DE PAIEMENT

Les modes de paiement acceptés sont : comptant, carte de débit, chèque visé, mandat poste ou bancaire et carte de crédit (Visa ou MasterCard).

Options de paiement :

- 1 : La totalité des frais d'inscription sera facturée lors de l'inscription de l'enfant
- 2 : Le premier versement, soit l'équivalent de **50 % de la totalité des frais**, doit être effectué lors de l'inscription. Le deuxième versement doit être effectué au plus tard le **12 juin 2020**.

***Aucune exception ne sera acceptée. Si la totalité des frais, incluant les frais du service de garde, n'est pas acquittée le 12 juin 2020, l'inscription sera automatiquement annulée.***

## POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

**Aucune demande de remboursement ne sera acceptée**, sauf sur présentation d'un rapport médical ou en cas de déménagement (preuve à l'appui). Dans ces deux cas, veuillez communiquer avec nous, par téléphone, au 819 457-9400, poste 2216 ou 2211, ou par courriel à l'adresse suivante :

[campdejour@val-des-monts.net](mailto:campdejour@val-des-monts.net)

## AUTORISATION POUR PRISE DE PHOTO

Les photos prises lors des activités du camp pourraient servir à des fins promotionnelles. À cet effet, nous demanderons l'autorisation du parent lors de l'inscription de l'enfant. Notez qu'aucune photo ne sera prise sans le consentement du parent.

## RELEVÉ 24 (POUR FRAIS DE GARDE)

Un relevé 24 vous sera émis pour vos impôts. Ce dernier inclut les frais d'inscription et de service de garde. Il est important de nous transmettre le numéro d'assurance sociale du parent pour l'émission de ce relevé avant la fin du camp de jour, sans quoi nous ne pourrions pas émettre votre relevé.

## POUR LA SANTÉ DE VOS ENFANTS

1. Veuillez noter qu'il nous est impossible d'administrer tout médicament à un enfant (incluant Aspirine, Tempra, sirop, Épipen ou autre) sans l'autorisation écrite du parent. Celle-ci s'effectuera lors de l'inscription.
2. En cas de blessure ou de malaise mineur, nos animateurs certifiés administreront les premiers soins et prendront les dispositions nécessaires afin de vous en informer rapidement, au besoin. Un rapport d'accident, que vous devrez signer, sera complété chaque fois qu'une blessure surviendra. Une autorisation sera également requise afin de pouvoir transporter un enfant (en ambulance ou autre) et le faire admettre dans un établissement de santé. Le parent demeure évidemment la personne qui prendra les décisions médicales pour l'enfant. En cas d'incapacité à rejoindre le parent, le médecin et les autorités du camp prendront les décisions nécessaires en fonction de l'état de l'enfant.
3. Pour la santé de votre enfant et de tous les autres enfants, vous devez nous prévenir de tout diagnostic d'allergie ou de maladie contagieuse.
4. Toute médication devant être prise oralement devra être gardée dans la boîte à dîner de l'enfant. Les animateurs s'assureront de la prise de la médication, mais pas de son transport, et ce, afin d'éviter la perte de la médication durant la journée. N'oubliez pas de nous remettre le formulaire d'autorisation pour l'administration d'un médicament et la fiche de traitement avant de commencer la médication au camp de jour.

L'équipe du camp de jour est prête à vous  
accueillir pour un été des plus  
**MÉMORABLES!**

## Pour nous joindre

### À l'hôtel de ville

**Adresse :**

Municipalité de Val-des-Monts  
1, route du Carrefour  
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

**Téléphone :**

819 457-9400, poste 2216

Tricia Manseau, coordonnatrice de camp

819 457-9400, poste 2211

Pascale Lajeunesse, Préposée aux  
activités sportive, de plein air et saines  
habitudes de vie

**Télécopieur :**

819 457-4141